

**SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2013**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Alain Lachat (PLR), président

Scrutateurs : Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), David Balmer (PLR), André Burri (PDC), Damien Chappuis (PCSI), Francis Charmillot (PS), David Eray (PCSI), Jean-Marc Fridez (PDC), Frédéric Lovis (PCSI), André Parrat (CS-POP), Anne Roy-Fridez (PDC), Bernard Tonnerre (PCSI) et Bernard Varin (PDC)

Suppléants : Aude Zuber (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Serge Caillet (PLR), Raoul Jaeggi (PDC), Gérald Membrez (PCSI), Murielle Macchi-Berdat (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Hubert Farine (PDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Josiane Sudan (PDC), Patrick Haas (PCSI) et Françoise Chaignat (PDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

---

**1. Communications****2. Promesse solennelle d'un suppléant**

Aude Zuber (PDC) fait la promesse solennelle.

**3. Questions orales**

- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Manque de places de détention dans les prisons (satisfait)
- Paul Froidevaux (PDC) : Enjeux réels du vote du 24 novembre 2013 (satisfait)
- Raphaël Cioocchi (PS) : Conséquences institutionnelles du scrutin du 24 novembre 2013 (satisfait)
- Alain Bohlinger (PLR) : Propos de Bernard Comment, ambassadeur du Canton, suite à l'élection à la mairie de Porrentruy (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Avenir des soins à domicile dans le Jura (satisfaite)
- Emmanuel Martinoli (VERTS) : Application de la loi sur les communes en matière de récusation (partiellement satisfait)
- Thomas Stettler (UDC) : Bois de feu vendu dans les commerces Landi provenant des pays de l'Est (partiellement satisfait)
- Michel Choffat (PDC) : Pénurie de personnel soignant et voies de formation ES ou HES (partiellement satisfait)
- Murielle Macchi-Berdat (PS) : Licenciement de personnel au Foyer pour personnes âgées de Saint-Ursanne (satisfaite)
- Gabriel Schenk (PLR) : Recrudescence des cambriolages et réorientation des priorités de la Police cantonale (partiellement satisfait)

- Gérald Membrez (PCSI) : Projet Campus HE-Jura : choix de l'entreprise totale et présentation publique des autres projets (satisfait)
- Marie-Françoise Chenal (PDC) : Cigarette électronique dans les préaux scolaires et interdiction de sa vente aux mineurs (satisfaite)
- Jean-Yves Gentil (PS) : Code de conduite du Gouvernement en matière de prise de position sur les objets des votations fédérales (partiellement satisfait)

#### **Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

##### **4. Question écrite no 2566**

**Fusions de communes : après un vote positif, le déluge financier ?**

**Loïc Dobler (PS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

##### **5. Postulat no 331**

**Rentier AI à 100 % et emploi**

**Emmanuelle Schaffter (VERTS)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 331 est accepté par 50 députés.

##### **6. Modification de la loi sanitaire (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 49, alinéa 1, lettre b

Gouvernement et commission :

«les titulaires d'un diplôme étranger jugé équivalent, afin d'assurer pleinement l'assistance médicale de la population. La procédure est régie par la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd)<sup>38</sup>.»

Cette modification est adoptée sans discussion.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.

#### **Département des Finances, de la Justice et de la Police**

##### **7. Question écrite no 2567**

**Prix du notariat jurassien : que fait le Gouvernement ?**

**Loïc Dobler (PS)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

##### **8. Modification de la loi sur les publications officielles (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 45 députés.

**9. Arrêté portant approbation de la modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 55 députés.

**10. Modification de la loi d'impôt (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 32, alinéa 1, lettre h, phrase introductive

Gouvernement et majorité de la commission :

«les cotisations et les versements, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 francs\*, en faveur d'un parti politique qui remplit l'une des conditions suivantes :»

Minorité de la commission :

«les cotisations et les versements, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 francs\*, en faveur d'un parti politique qui remplit l'une des conditions suivantes :»

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 21.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 47 voix contre 3.

**11. Rapport 2012 de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA-Jura)**

Au vote, le rapport est accepté par 48 députés.

**12. Rapport 2012 du Tribunal cantonal**

Au vote, le rapport est accepté par 53 voix contre 1.

**13. Rapport 2012 de la commission cantonale des recours en matière d'impôts**

Au vote, le rapport est accepté par 50 voix.

**14. Postulat no 332**

**Gestion centralisée des actes de défaut de biens et du contentieux au sein de l'administration cantonale  
Jean-Louis Berberat (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 332 est accepté par 58 députés.

**15. Résolution no 151**  
**Forces motrices bernoises (FMB) : l'entreprise doit conserver son nom francophone**  
**Loïc Dobler (PS)**

Développement l'auteur.

Au vote, la résolution no 151 est acceptée par 46 voix contre 3.

**16. Résolution no 152**  
**Pour la libération des 30 de l'Arctique !**  
**Erica Hennequin (VERTS)**

Développement par l'auteure.

Au vote, la résolution no 152 obtient 24 voix pour et 20 voix contre. N'obtenant pas les 31 voix nécessaires, elle est rejetée.

Les procès-verbaux nos 55 et 56 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.05 heures.

Delémont, le 30 octobre 2013

Le président :  
Alain Lachat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

Annexes : -Motions nos 1078 à 1081  
- Postulats nos 338 à 340  
- Interpellations nos 815 et 816  
- Questions écrites nos 2604 à 2609  
- Résolutions nos 151 et 152  
- Motion interne no 115